

- ☒ **Intervenants** : Formateurs de l'Institut, cadres de santé, juriste, IBODE, chirurgien, pharmacien
- ☒ **Durée** : 1 session de 7 jours
- ☒ **Nombre de stagiaires** : 10 à 12 personnes
Les inscriptions seront retenues selon l'ordre d'arrivée des courriers
- ☒ **Calendrier** : Session 1 : du 05 au 08/02 et du 13 au 15/03/2019, Session 2 : du 23 au 26/04 et du 15 au 17/05/2019, Session 3 : du 10 au 13/09 et du 09 au 11/10/2019
- ☒ **Amplitude horaire** : de 9h à 17h
- ☒ **Frais d'inscription** : 950 € par session de 7 jours par personne
- ☒ **Date limite d'inscription** : Un mois avant le début de la session
- ☒ **Personne référente** : Mireille Castel-Blaison, Directrice de l'école
- ☒ **Lieu** : Pôle des Formations et de Recherche en Santé

Ecole des Infirmier(e)s de Bloc Opératoire

IBODE

Actes et missions exclusifs

Formation complémentaire des Infirmier(e)s de Bloc Opératoire

Bibliographie

- Décret n° 2015-74 du 27 janvier 2015 relatif aux actes infirmiers relevant de la compétence exclusive des infirmiers de bloc opératoire
- Arrêté du 27 janvier 2015 relatif aux actes et activités et à la formation complémentaire prévus par le décret no 2015-74 du 27 janvier 2015 relatif aux actes infirmiers relevant de la compétence exclusive des infirmiers de bloc opératoire
- Arrêté du 12 mars 2015 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2001 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire
- JC BOYER, Une nouvelle ère de la profession d'infirmier de bloc opératoire, Interbloc, Tome XXXIV n°2 avril juin 2015
- Précis d'anatomie et de physiologie humaines, LACOMBE M., Editions Lamarre, 2009, 30ème édition (2 tomes texte et atlas)



Ecole des Infirmier(e)s de Bloc Opératoire
situé au Pôle des Formations et de Recherche en Santé,
2 rue des Rochambelles
14 032 Caen Cedex 5

✉ Adresse postale de l'école d'IBODE :
Avenue de la Côte de Nacre - CS 30001
14 033 Caen Cedex 9

📞 secrétariat - accueil : 02 31 56 83 24

www.chu-caen.fr
rubrique "recherche et enseignement"

L'infirmier(ère) de bloc opératoire est un collaborateur précieux de l'équipe chirurgicale. Le législateur lui permet depuis mars 2015 la réalisation d'actes et activités spécifiques inscrits dans la formation par un module complémentaire le « **module 5** ».

Cette formation professionnalisante lui donne l'occasion d'augmenter sa dextérité, d'identifier les risques liés aux techniques chirurgicales, d'anticiper ses actions pour garantir une sécurité accrue des opérés et des personnels.

Les enseignements théoriques sont abordés préférentiellement en regard d'analyses de situations et de résolutions de problèmes. L'analyse des pratiques, la pédagogie par simulation et la réflexivité sont privilégiées.

Compétences à mobiliser :

Sous réserve que le chirurgien puisse intervenir à tout moment et sur protocole :

- mettre en place et fixer les drains sus-
- réaliser l'installation définitive du patient en vue de l'intervention chirurgicale en fonction de la voie d'abord,
- réaliser des fermetures sous-cutanée et cutanée.

En présence du chirurgien, au cours de l'intervention et sur protocole :

- aider à la mise en place et au maintien des instruments d'exposition directe et indirecte,
- aider à la réalisation d'aspiration,
- aider à la réalisation d'hémostase.

En présence et à la demande expresse du chirurgien :

- aider aux sutures des organes et des vaisseaux,
- aider à la réduction et au maintien des fractures,
- aider à la pose de dispositif médical implantable (DMI),
- injecter un produit à visée thérapeutique ou diagnostique dans les viscères.

Mettre en œuvre des techniques et des pratiques adaptées **à la chirurgie vidéo-assistée et à la microchirurgie.**

Orientations :

Obtenir l'attestation de complément de formation IBODE.

Méthodes :

- ☒ Simulation au laboratoire anatomie
- ☒ Analyse de situations
- ☒ Analyse critique
- ☒ Evaluation en situation simulée

Supports pédagogiques :

films, dispositifs de simulation

Une formation **exclusivement réservée** aux titulaires du DE d'Infirmier(ère) de Bloc Opératoire.

Une formation à réaliser **avant décembre 2020.**